

Négocier, enfin, la transition écologique

Les remous provoqués par la hausse des prix du carburant témoignent, pour l'UNSA, du besoin d'un changement radical et urgent de méthode et de contenu politiques.

L'UNSA considère la transition écologique comme une nécessité absolue et incontournable. Le retard pris en la matière, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique, les impératifs de santé publique la rendent d'autant plus complexe que la notion d'urgence se rapproche.

Pour y faire face, cela suppose que des caps volontaristes précis et compréhensibles soient fixés, mais aussi que les moyens et l'accompagnement pour les atteindre soient également arrêtés. Dans cette optique, la prise en compte du coût social ne peut continuer, pour l'UNSA, à être oubliée ou considérée comme subalterne comme c'est le cas aujourd'hui. A contrario, elle est une condition impérative de la réussite des difficiles transformations et réorientations qui doivent être opérés pour préserver notre environnement car elle en conditionne l'acceptation sociale et donc la réussite.

C'est pourquoi l'UNSA, comme elle l'a déjà demandé à plusieurs reprises au gouvernement, revendique que la négociation d'une transition écologique juste soit enfin inscrite rapidement et sérieusement à l'agenda social. Les choix économiques et leurs impacts, l'implication des entreprises et des grands pollueurs, les contreparties et compensation sociales indispensables à construire, à commencer pour les plus démunis de nos concitoyens, devront y être discutées et définies.

Mais, pour l'UNSA, à ce changement de méthode, à ce changement de contenu, doit aussi être associé un changement d'échelle. On ne peut sérieusement prendre en compte la difficulté sociale liée à la transition écologique sans disposer d'instruments à la hauteur. La taxation carbone, dont l'UNSA défend le principe, doit ainsi y être totalement affectée et pas seulement à hauteur de 20 % comme aujourd'hui, ravalée qu'elle est à une fonction d'outil d'ajustements budgétaires, sur des objectifs de surcroît socialement particulièrement injustes.

Elle doit servir, par exemple, à recalibrer, en montant comme en nombre, les dispositifs tels que le chèque énergie ou la prime à la reconversion des véhicules automobiles, pour en faire de vraies réponses et pas un simple appoint, inadapté pour celles et ceux qui vivent la précarité. Elle peut servir aussi d'appui pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement d'urgence du type chèque-carburant, impliquant les entreprises et les collectivités.

De cette crise du carburant, révélatrice d'un mécontentement plus général accumulé quant à l'écoute et la considération sociales dans notre pays, il peut sortir le pire comme le meilleur. Prendre à bras le corps le déficit de cohésion sociale du pays, assumer la difficile responsabilité d'avancer dans les transitions, écologique, numérique, technologique incontournables en mettant en leur au cœur la justice sociale, entrer pour cela dans une logique de co-construction et de négociation plutôt que de s'isoler dans ses certitudes, c'est l'option que l'UNSA pose dans le débat public et à laquelle elle est prête à contribuer.

Le gouvernement, comme l'ensemble des responsables publics, sont aujourd'hui au pied du mur.

Taxation des activités sociales et culturelles : c'est non !

Après s'être élevée avec succès contre une première tentative du même ordre en 2016, l'UNSA dénonce l'amendement dit « Christophe » au projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ce dernier modifie le régime des prélèvements sociaux sur les avantages servis, au titre des activités sociales et culturelles, aux salariés par les comités d'entreprise, les comités sociaux et économiques ou les entreprises, ou aux agents publics par l'administration.

Quand bien même il serait soumis à un plafond de 331 €, l'assujettissement à cotisations sociales des dotations visant des actions sociales et culturelles aurait des effets destructeurs graves.

Pour les salariés ou agents publics, il aboutirait obligatoirement à des reculs dans l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture. Ceux-ci frapperaient d'abord les plus démunis, nombre de ces prestations étant servies sur critères sociaux.

De surcroît, cette mesure déstabiliserait l'économie de ce secteur, avec des conséquences directes et indirectes inévitables sur l'emploi, mais aussi des répercussions sur les entreprises ou agence qui interviennent sur ces marchés.

Celles qui contribuent à lui donner une orientation sociale, parce qu'elles relèvent de l'économie sociale et solidaire ou de l'État, seraient tout particulièrement mises en difficultés, au bénéfice de concurrents aux moyens financiers très importants, n'obéissant qu'à des objectifs étroitement commerciaux.

L'UNSA a saisi le gouvernement pour que cette mesure, adoptée à la « va-vite », sans aucune concertation préalable ni étude d'impact, soit annulée. Elle intervient dans le même sens auprès des parlementaires.

L'UNSA est, par ailleurs, tout à fait disposée à participer à toute réflexion visant à consolider les activités sociales et culturelles, y compris de façon législative. Celle-ci gagnerait à être la plus ouverte possible en regroupant les différents acteurs du secteur et nécessiterait donc qu'on lui accorde le temps nécessaire.

PLFSS, un amendement problématique pour l'UNSA risque d'impacter les CE et l'action sociale

Les députés ont adopté mardi 31 octobre un amendement qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur les prestations des CE et sur l'action sociale délivrée aux agents publics. En effet, il prévoit qu'au-delà d'un plafond (331 euros par an et par agent, montant doublé si enfant à charge), le montant des aides sera soumis aux cotisations patronales d'une part, et à l'impôt sur le revenu d'autre part.

Au-delà des conséquences pour les budgets des CE, des employeurs ou des structures (COS, CASC, ...) qui versent les aides au départ en vacances, l'achat de biens ou de prestations culturelles, sportives ou de loisirs. Il s'agit pour l'UNSA d'une nouvelle mesure injuste qui impactera plus fortement encore les salariés et les agents les plus modestes.

L'UNSA constate qu'aucune étude d'impacts n'a été menée ni présentée. L'UNSA demande aux parlementaires de revoir ce dispositif.

Bilan d'étape : des désaccords de fond avec le gouvernement

Le 30 octobre, le gouvernement, par la voix d'Olivier Dussopt, a présenté son bilan d'étape de la concertation engagée avec les organisations syndicales, autour des chantiers "Rémunération au mérite" et "Mobilité et accompagnement des agents en cas de restructuration", après des annonces provocatrices de Gérald Darmanin.

L'UNSA Fonction Publique a réaffirmé son attachement à une Fonction publique statutaire, de carrière, moderne, au service de l'intérêt général. Le statut de la Fonction publique est un atout pour notre pays.

L'UNSA a également insisté sur la rémunération des agents publics qui ne doit pas baisser. Elle demande d'ores et déjà au gouvernement de poursuivre les discussions après les élections professionnelles.

Pour en savoir plus :

<https://www.unsa-fp.org/?https-www-unsafp-org-Bilan-d-etape-des-desaccords-de-fond-avec-le-gouvernement>

Rappel : « Bien démarrer son CSE »

Vous êtes déjà élu-e d'un CSE ou vous êtes candidat-e ?

L'UNSA CONSEILS et le CEFU vous proposent une journée pour réussir la mise en place du CSE dans votre entreprise : Fonctionnement, règlement intérieur, gestion des budgets, dévolution des biens, transferts des contrats.

Experts, avocats, élus vous informeront et répondront à vos questions. Et nous vous réservons aussi quelques surprises...

Le programme définitif avec les intervenants est en cours de finalisation. Réservez votre journée et inscrivez-vous (lien inscription).

Date : le **20 novembre de 9h30 à 17h30**

Lieu : **Salle Eugène Hénaff - Annexe Varlin de la Bourse du Travail**

29 boulevard du Temple 75003 Paris (Métro République)

Capacité : 300 personnes

Qui ? **Élu-e-s et candidat-e-s au CSE**

Prix : 400 euros TTC (repas compris).

Possibilité de financement sur le budget de fonctionnement CE/CSE pour les élu-es.

1 participant payant = 1 participant gratuit

Payant ou gratuit, dans les deux cas, inscrivez-vous !

Participants payants (prise en charge CE ou syndical) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Participants gratuits (toutes les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11041&year=2018>